

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 mars 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois de mars 2022, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 7 et 28 février 2022
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2022
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. *Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 9 au 23 février 2022 – Règlement numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$*
8. *Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 9 au 23 février 2022 – Règlement numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$*
9. Adoption du Règlement numéro 2022-1128 sur le traitement des élus municipaux
10. Adoption du Règlement numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1132 relatif à l'utilisation de l'eau potable
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1133 concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus
13. Autorisation de dépôt d'une demande au Volet 1 du Programme de subvention au transport adapté
14. Autorisation de dépenses – Entente sur le remplacement de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)
15. Abrogation de la résolution numéro 2021-12-318 – Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)
16. Archivage – Destruction de documents
17. *Dépôt du rapport de la trésorière – Élections municipales 2021*

TRAVAUX PUBLICS

18. Acceptation de soumission – TP-2022-05 – Réfection de pavage 2022
19. Acceptation de soumission – TP-2022-06 – Remplacement de lampadaires 2022
20. Acceptation de soumission – TP-2022-07 – Pavage de l'entrepôt municipal
21. Octroi de contrat – Surveillance des travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès
22. Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes
23. Autorisation de dépenses – Réparation d'un chargeur sur roues

URBANISME

24. Dérogation mineure – 224, rue des Géodes
25. Dérogation mineure – 26, rue de l'Aqueduc
26. Octroi de contrat – Programme de plantation d'arbres 2022
27. Mandat services professionnels – Programme de suivi volontaire de la qualité de l'eau des puits privés

LOISIRS

28. Embauche – Coordonnateur aux loisirs et à la culture
29. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé
30. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un camion « pick-up »

INCENDIE

31. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré
32. Autorisation de dépenses – Vêtements pour sauvetage nautique
33. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un camion « pick-up »
34. Autorisation de dépenses – Acquisition de « bunkers »
35. Embauches – Pompiers

DIVERS

36. Périodes de questions :
 - 36.1 Membres du conseil
 - 36.2 Public
37. Levée / Ajournement

2022-03-057

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2022-03-058

3. **Adoption des procès-verbaux des 7 et 28 février 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 7 et 28 février 2022 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2022-03-059

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Prix de l'essence

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 04.

ADMINISTRATION

2022-03-060

6. **Achats au fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service de sécurité incendie;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2022 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 5 400 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de trois (3) ans.

7. **Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 9 au 23 février 2022 – Règlement numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 2021-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$ signé par le greffier-trésorier adjoint.

8. **Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 9 au 23 février 2022 – Règlement numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 2021-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$ signé par le greffier-trésorier adjoint.

2022-03-061

9. **Adoption du Règlement numéro 2022-1128 sur le traitement des élus municipaux**

Considérant que des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018 ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*;

Considérant que le Règlement numéro 2019-1076 *relatif au traitement des élus municipaux* doit être abrogé et remplacé;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Martine Giroux lors de la même séance;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement, monsieur le maire ayant également voté, que le Règlement numéro 2022-1128 *sur le traitement des élus municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-03-062

10. **Adoption du Règlement numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Martine Giroux lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 février 2022;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder aux aménagements récréatifs du Domaine du boisé et à la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1131 *décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-03-063

11. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1132 relatif à l'utilisation de l'eau potable**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1132 *relatif à l'utilisation de l'eau potable*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-03-064

12. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1133 concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1133 *concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-03-065

13. **Autorisation de dépôt d'une demande au Volet 1 du Programme de subvention au transport adapté**

Considérant que la Municipalité de Boischatel est l'autorité compétente en matière de transport collectif et adapté sur son territoire depuis 2019;

Considérant les modalités d'application du « Programme de subvention au transport adapté (PSTA) » du ministère des Transports du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement:

Qu'une demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin qu'une aide financière pour 2021 soit octroyée à la Municipalité de Boischatel dans le cadre du PSTA;

Que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour l'année 2021 lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;

Que le maire ainsi que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

2022-03-066

14. Autorisation de dépenses – Entente sur le remplacement de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)

Considérant le système de filtration membranaire fourni par Veolia Water Technologies Canada Inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable (UTE);

Considérant les problématiques constatées à la suite des travaux réalisés et à la fourniture de ce système (présence de particules métalliques dans le système membranaire);

Considérant qu'une entente intérimaire a été établie afin de régler les problématiques en lien avec le système de filtration membranaire (nourrices);

Considérant les échanges et négociations entre les parties incluant le sous-traitant de Veolia, soit Allen Entrepreneur Général Inc. et la Municipalité;

Considérant que la Municipalité accepte de payer les coûts relatifs à la dépréciation des membranes (3 ans);

Considérant la recommandation du directeur général sur ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement:

Qu'une dépense estimée à 19 755 \$ plus les taxes soit autorisée pour le remplacement de membranes altérées dans le but de régler les problématiques en lien avec le système de filtration membranaire ;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente.

Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2022-03-067

15. Abrogation de la résolution numéro 2021-12-318 – Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)

Considérant que lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 20 décembre 2021 en vidéoconférence, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2021-12-318 intitulée « Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE) »;

Considérant l'évolution du dossier concernant les problématiques rattachées au système de filtration membranaire de l'UTE;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'abroger la résolution numéro 2021-12-318 intitulée « Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE) ».

2022-03-068

16. Archivage – Destruction de documents

Considérant que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Considérant que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant que l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier adjoint ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la liste de destruction des archives préparée par le greffier-trésorier adjoint et datée du 28 février 2022 et d'autoriser celui-ci à procéder à la destruction de ces documents.

17. Dépôt du rapport de la trésorière – Élections municipales 2021

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport de la trésorière en lien avec les élections municipales 2021.

TRAVAUX PUBLICS

2022-03-069

18. Acceptation de soumission – TP-2022-05 – Réfection de pavage 2022

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2022-05 | Réfection de pavage 2022;

Considérant que neuf (9) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de P.E. Pageau Inc. pour un montant estimé de 195 884,06 \$ taxes incluses pour la réfection de pavage en 2022, et ce, selon les prix au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2016-1006.

2022-03-070

19. Acceptation de soumission – TP-2022-06 – Remplacement de lampadaires 2022

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation TP-2022-06 | Remplacement de lampadaires 2022;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle d'Électricité André Langevin Inc. pour un montant de 81 862,20 \$ taxes incluses, et ce, pour seize (16) lampadaires.

Ces sommes seront prises à même les Règlements d'emprunt prévus à cet effet.

- 2022-03-071 20. **Acceptation de soumission – TP-2022-07 – Pavage de l’entrepôt municipal**
- Considérant** le processus d’appel d’offres public TP-2022-07 | Pavage de l’entrepôt municipal;
- Considérant que** sept (7) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marine Giroux et résolu unanimement d’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Pavage F & F Inc. pour un montant estimé de 26 942,51 \$ taxes incluses pour le pavage de l’entrepôt municipal, et ce, selon les prix au bordereau.
- Ces sommes seront prises à même le Règlement d’emprunt numéro 2021-1115.
- 2022-03-072 21. **Octroi de contrat – Surveillance des travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès**
- Considérant que** la Municipalité procédera à la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès;
- Considérant qu’il** est nécessaire d’effectuer une surveillance des travaux de réfection;
- Considérant** le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l’offre de services de la firme ARPO Groupe-conseil.;
- Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la surveillance des travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès pour un montant total estimé à 62 637,50 \$ plus les taxes, et ce, selon les prix au bordereau.
- Ces sommes seront prises à même le Règlement d’emprunt numéro 2020-1103.
- 2022-03-073 22. **Programme d’aide à la voirie locale – Reddition de comptes**
- Considérant que** la Municipalité a pris connaissance des modalités d’application du Volet Projets particuliers d’améliorations (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV);
- Considérant que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Considérant** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- Considérant** le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d’approuver les dépenses d’un montant de 149 106 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2022-03-074

23. Autorisation de dépenses – Réparation d'un chargeur sur roues

Considérant les réparations à effectuer sur un chargeur sur roues du service des travaux publics;

Considérant l'offre de prix reçue par la compagnie Toromont CAT Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser une dépense totale estimée à 14 065 \$ plus les taxes et frais de transport à la compagnie Toromont CAT Inc. pour effectuer les réparations du chargeur sur roues.

URBANISME

2022-03-075

24. Dérogation mineure – 224, rue des Géodes

Considérant le Règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- la marge de recule avant minimale de 5,90 mètres du bâtiment principal existant au lieu de 6 mètres tel que prévu dans la zone H1-024 du Règlement de zonage 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme la marge de recul avant minimale de 5,90 mètres du bâtiment principal existant au lieu de 6 mètres tel que prévu dans la zone H1-024 du Règlement de zonage 2014-976.

2022-03-076

25. Dérogation mineure – 26, rue de l'Aqueduc

Considérant le Règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- la subdivision du terrain en deux lots distincts avec une profondeur minimale respective de 24,72 mètres et de 25,66 mètres alors que la profondeur minimale prescrite au tableau 2 de l'article 29 du Règlement de lotissement 2014-977 pour la zone H2-029 est de 28 mètres.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme la subdivision du terrain en deux lots distincts avec une profondeur minimale respective de 24,72 mètres et de 25,66 mètres alors que la profondeur minimale prescrite au tableau 2 de l'article 29 du Règlement de lotissement 2014-977 pour la zone H2-029 est de 28 mètres.

2022-03-077

26. Octroi de contrat – Programme de plantation d'arbres 2022

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en place un programme de plantation d'arbres;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Pépinière Saint-Nicolas enr.;

Considérant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Pépinière Saint-Nicolas enr. et d'autoriser une dépense estimée à 34 188,90 \$ plus les taxes et de demander une participation citoyenne de 65 \$ par arbre et 45 \$ par arbuste.

2022-03-078

27. **Mandat services professionnels – Programme de suivi volontaire de la qualité de l'eau des puits privés**

Considérant la volonté du conseil municipal de poursuivre la mise en place d'un programme de suivi volontaire de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées de son territoire;

Considérant que ce programme de suivi permet des économies d'échelle;

Considérant que ce programme sensibilise la population à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de consommation pour éviter des problèmes de santé;

Considérant que ce programme permet aux autorités municipales et à l'Organisme des bassins versants (OBV) Charlevoix-Montmorency de faire un meilleur suivi de la qualité de l'eau souterraine du territoire;

Considérant qu'il est nécessaire d'être accompagné par des spécialistes afin d'assurer un suivi de ce dossier;

Considérant l'offre de services professionnels de l'OBV Charlevoix-Montmorency;

Pour ces motifs, il est proposé madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de mandater l'OBV Charlevoix-Montmorency pour la mise en place d'un programme de suivi volontaire de la qualité de l'eau des puits privés pour un montant estimé à 8 454,45 \$ plus les taxes.

LOISIRS

2022-03-079

28. **Embauche – Coordonnateur aux loisirs et à la culture**

Considérant le départ de monsieur Yves Racine;

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'embauche d'un coordonnateur aux loisirs et à la culture;

Considérant que monsieur Antoine Barrette qui a occupé ce poste durant quelques mois en 2021 s'est montré intéressé par le poste;

Considérant que le candidat rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation de la direction des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Antoine Barrette au poste de coordonnateur des loisirs et de la culture.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

2022-03-080

29. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir des services de professionnels pour les plans et devis pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;

Considérant les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à l'appel d'offres public pour obtenir des services professionnels pour les plans et devis pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé.

2022-03-081

30. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un camion « pick-up »

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat d'un camion « pick-up »;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant que l'offre de prix de Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac est la plus basse avec un montant de 42 535,60 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un véhicule de la marque Chevrolet Silverado 1 500 4RM du concessionnaire Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac pour la somme de 42 535,60 \$ plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de sept (7) ans.

INCENDIE

2022-03-082

31. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré

Considérant que la Municipalité a adopté en mars 2018 le nouveau Schéma de couverture de risques de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du service de sécurité incendie ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu d'accepter le rapport annuel 2021 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du service de sécurité incendie et de transmettre la présente résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2022-03-083

32. Autorisation de dépenses – Vêtements pour sauvetage nautique

Considérant que le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat de combinaisons adaptées pour les sauvetages nautiques;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat des vêtements pour sauvetage nautique à la compagnie Scuba Shack Ltd pour un montant total estimé à 40 169,25 \$ plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de trois (3) ans.

2022-03-084

33. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un camion « pick-up »

Considérant que le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat d'un camion « pick-up »;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant que l'offre de prix de Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac est la plus basse avec un montant de 41 187 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un véhicule de la marque Chevrolet Silverado 1 500 4RM du concessionnaire Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac pour la somme de ~~41 187 \$~~ plus les taxes.
47 187 \$ (DB)

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de sept (7) ans.

2022-03-085

34. Autorisation de dépenses – Acquisition de « bunkers »

Considérant que le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat d'habits de combat pour les incendies (*bunkers*);

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'habits de combat pour les incendies (*bunkers*) à la compagnie 1 200 Degrés – Boivin & Gauvin Inc. pour un montant total ne dépassant 25 000 \$, taxes incluses.

Cette somme sera prise selon la répartition suivante :

- 50 % au fonds d'administration (budget courant) – remplacement de *bunkers*;
- 50 % au fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de trois (3) ans – ajout de *bunkers*.

2022-03-086

35. Embauches – Pompiers

Considérant le départ de trois pompiers;

Considérant qu'il faut conserver une force de frappe minimale pour répondre au schéma de couverture de risque;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes aux postes de pompier, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective :

- Félix Bédard Talbot
- Jérôme Duchesne
- Daren Tremblay Dion
- Jonathan Letarte
- Frédéric Simard

DIVERS

36. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Délais de livraison pour les véhicules acquis

De la part de l'assistance :

- Dépenses Règlement d'emprunt
- Écocentre

La période de questions a débuté à 20 h 27 et s'est terminée à 20 h 35.

2022-03-087

37. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 35.

ASSISTANCE : 1 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».